

Quelles sont vos connaissances sur la protection des données ?

Pour chacun des points suivants nous allons vous demander de répondre par « oui » ou « non ». Le but ici n'est pas de juger votre niveau de compétence mais de vérifier qu'une formation en la matière peut répondre à de vos besoins et être une véritable plus value dans l'exercice de vos missions.

Les résultats **seront traités en toute confidentialité** et ne seront pas divulgués à des tiers.

	Oui	Non
1. Je dispose d'une « privacy policy » dans le règlement de travail		
2. Je connais le délai légal pour répondre au « droit d'accès »		
3. Je peux collecter le numéro de registre national lors d'un recrutement		
4. Je peux conserver 3 mois les images des caméras de vidéosurveillance		
5. Je peux utiliser la biométrie pour l'accès au bâtiment par les salariés		
6. Je connais l'autorité de contrôle belge pour la protection des données		
7. Un médecin participant à un projet de recherche est responsable du traitement des données de cette recherche		
8. Le transfert de données médicales hors UE est interdit		
9. L'installation de vidéosurveillance doit être déclarée au SPF Intérieur		
10. L'hôpital est responsable de traitement pour les projets de recherche de ses équipes		
11. Des photos d'employés prises lors de la fête de fin d'année peuvent servir à illustrer le site web de l'Entreprise		
12. Le sous-traitant de données de santé doit introduire une déclaration		

Si vous n'êtes pas satisfait de votre résultat, nous vous invitons à nous contacter pour plus de renseignements à l'adresse isabelle@foster-little.com.

Vous pouvez également nous envoyer les résultats de ce questionnaire à la même adresse avec la mention « réponse Protection vie privée ».

Ces résultats sont confidentiels mais serviront de base à un entretien constructif pour trouver la solution la plus adéquate.

Cordialement,

L'équipe de Foster & Little